



LE P'TIT CAVINIEN

Le P'tit Cavinien N° 26 Juin 2012

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

La municipalité organise, comme à l'accoutumée, le concours des maisons fleuries. Ce concours concerne toutes les habitations puisqu'il n'y a pas d'inscription. Le jury sillonnera les rues de notre village au début du mois de juillet afin d'établir le classement.

Nous comptons sur vous pour l'embellissement de notre village.

La remise des prix de ce concours aura lieu au mois d'Octobre 2012.

Bonne chance à tous

FETE COMMUNALE

La fête communale tel qu'elle existait jusque l'an dernier ne sera pas reconduite.

Devant un coût élevé pour cette manifestation (artisans forains, animations, ...), le peu d'engouement des Caviniens à participer, le Conseil Municipal a décidé de faire un repas champêtre qui sera offert aux Caviniens car il considère que ce sera l'occasion, pour les jeunes et les anciens, de se retrouver ensemble en toute convivialité et participer, un peu, à la vie de la commune.

La date retenue est le dimanche 26 août.

La veille, le Samedi, aura lieu la traditionnelle brocante en semi-nocturne avec restauration sur place.

Les bulletins d'inscriptions vous parviendront, dans votre boîte aux lettres, dans le courant de mois de juillet.

ENEZ NOMBREUX

LE MOT DU MAIRE

Le 13 avril 2012 nous avons voté le budget municipal (voir compte rendu en fin de ce numéro).

C'est un budget où il faudra toute notre attention. Les dotations de fonctionnement sont de plus en plus réduites et nous devons revoir nos dépenses. C'est pour cela que depuis le début de cette année nous avons réduite le temps d'éclairage de notre éclairage public.

L'été approche à grand pas et c'est bientôt le retour des plaisirs qui lui sont associés. C'est pour cela et pour une plus grande participation de tous les Caviniens, que votre conseil municipal a décidé de changer la fête communale, qui coutait la bagatelle de 4500€, en vous proposant autre chose (voir article plus bas).

D'autres économies sont à l'étude et nous ne manquerons pas de vous en informer.

Les beaux jours qui reviennent annoncent déjà la fin de l'année scolaire. Je peux vous annoncer l'ouverture d'une classe supplémentaire pour la rentrée de septembre. Vous pouvez d'ores et déjà inscrire vos enfants en contactant Madame le Directrice du regroupement scolaire.

Pour terminer, le groupement d'achat de fuel que nous avons mis en place rencontre un très grand succès. Nous vous laissons encore jusque la fin de ce mois de juin pour faire votre réservation.

Bonnes vacances à toutes et à tous.



RANDO DU MUGUET 2012

Organisées par l'association « Randonnées en Pays de Beine » de Cugny, en partenariat avec la commune, les sorties « Rando du Muguet » des années précédentes connaissent une participation sans cesse en progression.

A la recherche du muguet dans le bois de Beaumont en Beine, placée sous le signe de l'amitié et de la convivialité, cette manifestation fait la joie de tous les participants.

Cette balade, récompensée par le pot de l'amitié, est suivie, pour ceux qui le souhaitent, d'un buffet campagnard.

Cette année, sous le soleil, la « 4^{ème} Rando du Muguet » a connu un succès inespéré avec plus de 100 inscrits (96 adultes et 5 enfants) contre 79 l'année précédente.

Les Caviens (malheureusement trop peu nombreux), les membres des clubs de randonnées voisins ont contribué pleinement au succès de cette sortie champêtre. Qu'ils en soient vivement remerciés.

Rendez-vous est pris pour 2013.

Rappel : « Randonnées en Pays de Beine » organise chaque 1^{er} dimanche du mois une sortie autour de Cugny, où nous serions heureux de vous recevoir.

Contact : Michel Monpays 03 23 52 58 79

michel.monpays@wanadoo.fr

Anne Haution 03 23 52 50 81

anne.haution-blot@nordnet.fr

Christiane Duvauchelle 03 23 52 92 96



Les participants de la rando du muguet 2012

NOS JOIES—NOS PEINES

DECES:

Georgette COLLET	le 18 Février 2012
Thérèse ERB	le 17 Avril 2012
Jean VENET	le 17 Avril 2012

NOTRE MAIRIE

Heures d'ouvertures :

Mardi de 10h00 à 12h00

Jeudi de 17h30 à 19h00

Le premier samedi du mois de 8h00 à 10h00

Permanence :

Le Maire : le jeudi de 18h00 à 19h00 sur rendez-vous

Les Adjointes sont également à votre disposition et reçoivent sur rendez-vous à votre convenance.

CARTE DE PECHE

Les pêcheurs de Cugny peuvent se rendre au secrétariat de la mairie, aux heures d'ouverture, afin de retirer la carte 2012.

Cette carte est gratuite et est exclusivement réservée aux habitants de Cugny.

Elle ne sera délivrée que sur présentation du permis de pêche validé pour l'année en cours.

Elle permet d'aller pêcher sur le plan d'eau situé entre St Simon et Ollezy.



CONCOURS DES DECORATIONS DE NOEL 2011

En janvier dernier, dans la salle de réunion, s'est déroulée une manifestation afin de récompenser les Caviens qui ont décoré leurs maisons à l'occasion des fêtes de fin d'année. Félicitations aux Caviens qui ont mis en lumière leur demeure, puisqu'il y avait 33 maisons illuminées qui ont participé à ce concours. Le jury a sillonné les rues de notre commune avant les fêtes de Noël et a établi le classement suivant :

- | | |
|---|---|
| 1 ^{er} Mr et Mme Gobeaux | 2 ^{ème} Mr Mme Chiraux Alain |
| 3 ^{ème} Mr et Mme Poidevin Jean-Michel | 4 ^{ème} Mr et Mme Laurent René |
| 5 ^{ème} Mr et Mme Josse-Goujon | 6 ^{ème} Mr et Mme Pretre Jean-François |
| 7 ^{ème} Mr et Mme Stapor Jeannik | 8 ^{ème} Mme Hivet Elisabeth |
| 9 ^{ème} Mr et Mme Sarrazin Daniel | |

Chaque lauréat s'est vu remettre, offert par la municipalité, une composition florale et un bon d'achat.

Le jury était composé de Mr et Mme Lambert Michel, Mr et Mme Berche Patrick, Mr Lobbé Daniel et Mr Dournel Lionel.



Baptême Civil de Batiste Catel le 26 Mai 2012



Galette des Rois du Club le Rencontre

NUMEROS UTILES

Gendarmerie :	17
Pompiers :	18
SAMU :	15
Mairie de Cugny :	03.23.52.50.28
Gendarmerie de St Simon :	03.23.64.59.17
Centre Anti-Poison :	08.25.81.28.22
Drogues Infos :	08.00.23.13.13
Allo Enfance Maltraitée :	08.00.05.41.41
EDF (dépannage) :	08.10.33.32.02
France Télécom :	Agence 10.14 SAV 10.13
Médecins de Flavy le Martel	
Dct Gillot :	03.23.52.51.01
Dct Labeau :	03.23.52.50.51
Dct Magaud :	03.23.52.93.51
Infirmières	
Mme Vaudoyer :	03.23.52.57.57
Mme Craindart :	03.23.52.94.52
Pharmacie de Flavy :	03.23.52.50.44
Ambulances La Féroise :	03.23.52.92.02



PROJET EOLIEN

Une Commission Locale d'Information et de Concertation (CLIC) a été mise en place dernièrement à l'initiative des Maires et de la société qui développe ce projet.

Cette CLIC montre la volonté de faire évoluer le projet en toute transparence et la détermination à le faire avancer.

Ces réunions de la CLIC se tiendront tous les 3 à 4 mois et elle rendront compte de l'avancement du projet et permettront aux membres de la commission d'obtenir les réponses à leurs questions, de juger des différents protocoles mis en place et d'être une force de propositions.

Des réunions d'information seront organisées à chaque étape importante de projet.

Une lettre d'information destinée à la population verra le jour d'ici la fin de l'année.

Le Maire de Cugny, Mme Anne Haution, Mme Liliane Saint-Léger et Mr Gilles Delalieu représente la commune dans cette CLIC.

DEFIBRILLATEUR

L'arrêt cardiaque ne connaît aucune limite et revendique des centaines de milliers de vie dans le monde par an. Des personnes de tout âge succombent à un arrêt cardiaque. L'arrêt cardiaque brutal peut laisser un vide dramatique dans la famille, sur le lieu de travail etc...

Il y a cependant un espoir, car un traitement existe : la défibrillation.

C'est pour cela que la municipalité a installé un défibrillateur automatique sous le porche d'entrée de la salle des sports.

Un défibrillateur automatique est un appareil portable, fonctionnant au moyen d'une batterie, dont le rôle est d'analyser l'activité du cœur d'une personne en arrêt cardio-respiratoire. Cette analyse est entièrement automatique, ce qui évite à l'utilisateur toute prise de décision. Seuls des chocs externes sont possibles, c'est-à-dire que les électrodes sont placées sur la peau du patient. Si elle détecte un rythme choquable, la machine permet de délivrer un choc électrique, ou défibrillation.

Il est à utiliser qu'en cas de nécessité absolue. Cet appareil est placé sous scellé et toute utilisation abusive sera sanctionnée.

LUTTE CONTRE LE CAMBRIOLAGE – CONSEILS

Ces conseils nécessitent une collaboration pérenne de tous les acteurs concernés à tous les échelons (population, élus, services de gendarmerie, etc...).

Le fait de régulièrement sensibiliser la population sur ce fléau est une démarche citoyenne qui porte ses fruits. La prise de conscience de chacun sur le fait que les cambriolages n'arrivent pas qu'aux autres, incite à la prévention et à la protection.

Savez vous que :

- 80% des cambrioleurs passent par la porte d'entrée
- C'est au bout de 5 minutes de vaines tentatives qu'un cambrioleur abandonne
- 1 cambriolage sur 2 a lieu pendant les vacances
- 8 vols sur 10 ont lieu dans la journée



QUELQUES PETITS CONSEILS

Protéger votre logement :

- Agencer votre porte d'un système de fermeture fiable,
- Protéger vos fenêtres et ouvertures à l'aide de volets, grilles, barreaux,
- Fermer votre porte à clef même lorsque vous êtes chez vous,
- Ne laisser pas vos clés sous le paillason, dans la boîte aux lettres ou dans un pot de fleurs,
- Un système de détection de présence lumineuse et une alarme peuvent compléter ce dispositif.

Protéger vos biens :

- Placez vos bijoux et vos valeurs en lieux (les piles de linge sont des cachettes connues),
- Ne concentrez pas en un seul endroit (souvent le hall d'entrée) les portefeuilles, clés de voiture et de maisons,
- Gardez les factures des biens que vous achetez. Elles justifieront la valeur des biens qui vous ont été volés,
- Prenez des photos de vos objets précieux ou de valeur ainsi que votre mobilier.

En cas d'absence durable, avisez vos voisins, laissez un double des clés chez une personne de confiance et signalez votre absence à la brigade de gendarmerie pour la programmation de patrouilles de surveillance. Ne laissez pas de message sur votre répondeur téléphonique qui indiquerait la durée de votre absence ou transférez vos appels si vous le pouvez.

Quelques Numéros utiles :

- | | |
|------------------------------|--|
| Chèque volé : 08 92 68 32 08 | Carte Bancaire dérobée : 08 92 70 57 05 |
| Numéro d'Urgence : 17 | Gendarmerie de St Simon : 03 23 64 59 17 |

Afin d'optimiser les chances de retrouver les malfaiteurs et d'améliorer la réactivité des services de gendarmerie, voici les informations à relever en cas de flagrant délit :

- **Observer l'agresseur pour en donner un signalement très précis (signes distinctifs)**
- **Noter le moyen de locomotion utilisé. Mémoriser le type, plaque d'immatriculation ainsi que la couleur du véhicule utilisé.**

CALENDRIER DES FETES 2012

LES DATES A RETENIR

JUILLET 2012

13-14 Juillet Fête Nationale

AOUT 2012

25 Aout Brocante semi-nocturne organisée par la municipalité

25 Aout Porte ouverte de la Bibliothèque

26 Aout Fête Champêtre

SEPTEMBRE 2012

2 Septembre Randonnée Ass. Randonnée en Pays de Beine au Forum Sportif à Clastres

OCTOBRE 2012

26 Octobre Remise des Prix du Concours des Maisons Fleuries

NOVEMBRE 2012

11 Novembre Armistice 1918

DECEMBRE 2012

21 Décembre Noël des Employés Communaux

22 Décembre Fête de Noël des Enfants de la Commune

JANVIER 2013

6 Janvier Vœux de la Municipalité

11 Janvier Remise des Prix du Concours des Décorations de Noël

1^{er} dimanche de chaque mois Randonnée Pédestre organisée par l'Ass. Randonnée en Pays de Beine
RdV à 8h45 sur la Grand'Place - Renseignements : Mme Haution au 0323525081 ou Mr Monpays au 0323525879



Elaboration du Calendrier des Fêtes 2012

FEUX DE JARDINS



Malgré plusieurs interventions dans le bulletin municipal, on constate encore de nombreux et importants feux de jardins en dehors des jours et des heures autorisés.

De plus ces feux provoquent des nuisances significatives au voisinage. Il est tout à fait souhaitable, afin d'entretenir les relations de bon voisinage, de prévenir les voisins les plus proches et de tenir compte de l'orientation et de la vitesse du vent.

Certains habitants en profitent pour brûler des déchets ménagers mais également des plastiques ce qui est scrupuleusement interdit par le règlement Sanitaire Départemental.

partemental.

Pour les déchets ménagers et les plastiques, un ramassage régulier est en place (voir l'article sur les déchets et le tri sélectif page 9) .

Pour les déchets verts (branches, tontes de gazons, etc...) la municipalité a décidé de mettre une benne à votre disposition (**à partir de 9h00 et jusque 16h00**), selon le calendrier ci-dessous, sur la place de la commune afin d'y collecter vos végétaux (pas de ferrailles).

Planning : Jeudi 21 Juin 2012

Jeudi 26 Juillet 2012

Jeudi 27 Septembre 2012

Jeudi 25 Octobre 2012

BIBLIOTHEQUE

Suite à l'Assemblée Générale du 31 Janvier 2012, le bureau de l'Association « Lire à Cugny » se décompose comme suit :

Président : Mr Claude MENNECART

Secrétaire : Mme Sylvianne RANSON

Trésorier : Mr Michel MONPAYS

Le bureau constate que peu de Cavinien(ne)s fréquentent la bibliothèque. C'est dommage d'autant qu'il y a quantité de livres et revues pour les enfants et adultes.

La cotisation annuelle est fixée à 7€ par famille.

Afin de faire connaissance avec votre bibliothèque, celle-ci profitera de la fête communale, le samedi 25 Août 2012, pour faire une après-midi portes ouvertes de 14h00 à 19h00.

Le bureau tient à remercier la commune de Cugny pour son aide financière qui permet à l'Association de fonctionner et remercie également la Communauté de Commune du Canton de St Simon pour les livres qu'elle lui attribue.

Le Président, Mr Claude Mennecart



Assemblée Générale 2012 de l'Ass Lire à Cugny

ASSAINISSEMENT

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie supprimera la subvention de raccordement au réseau d'assainissement, pouvant aller jusqu'à 1000€, à compter du 1^{er} Septembre 2012.

Nous conseillons, aux habitants qui sont raccordable au réseau, de faire les travaux rapidement afin de percevoir cette subvention.

Une fois les travaux effectués, il vous faudra appeler le SAVC au **03 23 63 82 54 (le matin de 9h00 à 11h30)** afin qu'un rendez-vous soit pris avec VEOLIA pour la certification de votre branchement.

Dés que la conformité de votre branchement est validée, il ne vous reste plus qu'à transmettre les copies de la facture et du certificat de conformité au SAVC pour le paiement de la subvention.

Rappel : Même si les travaux sont effectués par vous-même, vous avez droit à cette subvention avec les factures d'achat de vos divers matériaux ou locations d'engins.

D'autre part, si vous ne souhaitez pas percevoir la subvention, il faut tout de même envoyer un courrier au SAVC le stipulant.



HAIES EN BORDURE DU DOMAINE PUBLIC

Les haies vives, les arbres, les arbustes, les lierres ou toute autre végétation planté en bordure des voies publiques ou privées peuvent être source de danger. Ils peuvent masquer la visibilité pour les automobilistes, cacher des panneaux de signalisation routière et surtout gêner la libre circulation des piétons.

Aussi, dans l'esprit de la réglementation du Code Général des Collectivités Territoriales et du Code de la Voirie nous vous demandons de veiller à la taille ou à l'élagage de toute végétation plantée en bordure de route ou trottoir afin qu'elle ne dépasse pas l'aplomb en limite de domaine public et qu'elle ne touche pas de fils conducteurs aériens (EDF, Télécom, éclairage public).

L'article 671 du Code Civil stipule « les arbres, arbrisseaux et arbustes ne pourront dépasser la crête d'un mur ».

LETTRE ANONYME

Il y a bien longtemps que nous n'avions reçu un courrier anonyme de la part d'un Cavinien.

Cet anonyme fait des reproches sur la route reliant Cugny à Villeselve en la décrivant comme la plus moche de département et parle en connaissance de cause car, selon son écrit, il sillonne le département à longueur d'année. Il ne doit pas les connaître toutes car il y a pire. De plus, il suggère au Maire de faire le nécessaire pour que des travaux soit entrepris.

Le Maire n'a pas attendu ce courrier pour entreprendre les démarches nécessaires et si ce Monsieur était venu en Mairie pour en parler il lui aurait dit que l'entretien de cette route départementale est de la compétence du Conseil Général de l'Aisne et que des travaux étaient inscrits au programme 2012 avec une 1^{ère} tranche de 600m. Le reste sera fait dans les années à venir.

D'ailleurs les travaux ont été effectués à la fin du mois de mai dernier.

DECHETS ET TRI SELECTIF

Le tri sélectif est une solution plus respectueuse de notre environnement pour l'élimination des déchets ménagers. Il contribue à la préservation des ressources naturelles (bois, fer, pétrole, etc.) et limite la part des déchets à incinérer.

Pour être recyclés les déchets doivent être triés ? En effet, les déchets recyclables ne doivent pas être mélangés avec les ordures ménagères. Si c'est le cas, il se salissent mutuellement et les déchets recyclables deviennent irrécupérables. Il s'agit donc de bien séparer ce qui est recyclable de ce qui ne l'est pas. C'est le principe du tri des déchets et de la collecte sélective.

Dans la famille des déchets recyclables on trouve les cartons et papiers (non souillés), les métaux (boîtes de conserves) et les flacons ou bouteilles plastiques (hormis les bouteilles d'huile). Le ramassage de ces déchets se fait toute l'année 1 lundi sur 2 (semaine impaire) et les sacs doivent être sortis le dimanche soir et non le vendredi ou le samedi comme le font certains.

Prochains ramassages les lundi 18 Juin, 2 Juillet, 16 Juillet, 30 Juillet, etc...

Les sacs de tri sélectif sont à votre disposition au secrétariat de la Mairie.

Dans la famille des déchets non recyclables on trouve en autres les pots de yaourts, les bouteilles d'huile, les cartons et papiers souillés qui seront jetés dans votre poubelle traditionnelle. Le ramassage des ordures ménagères se fait tous les vendredis matin et doivent être sorties le jour même avant 7h00.

Concernant les verres, 3 bennes d'apport volontaires sont à votre disposition toute l'année. 1 se trouve Rue de la Haut, 1 près du Cimetière et la dernière se trouve à l'entrée de la Rue des Riez (sur la Place du Bi-Centenaire).

Il est à noter que les encombrants, les pneus, les batteries automobiles, les ferrailles, les gravats et les pots de peintures doivent être amenés à la déchetterie de Clastres.

Horaires de la déchetterie :

	du 1 Avril au 30 Septembre	du 1 Octobre au 31 Mars
Lundi	de 14h à 19h	de 14h à 17h
Mercredi	de 10h à 12h et de 14h à 19h	de 10h à 12h et de 14h à 17h
Vendredi	de 14h à 19h	de 14h à 17h
Samedi	de 9h à 12h et de 14h à 19h	de 9h à 12h et de 14h à 17h

Le cout d'enfouissement des ordures ménagères est de plus de 150€ la tonne. Ceci n'est pas à prendre à la légère, à chaque erreur de tri, c'est la collectivité (donc vous) qui paie.

En conclusion mieux vous trie, moins vous paierez



Compte-rendu du Conseil municipal

Séance du 27 Janvier 2012 à 20 H 30

Présents: Tous sauf Bernard Delhaye (pouvoir à M Bono) et Jean-François Prêtre (pouvoir à D Lobbé)

Secrétaire : Jean-Paul Parent

Lecture du compte rendu et signatures

ORDRE DU JOUR

Forfait SACEM : La SACEM propose, désormais aux communes de moins de 2000 habitants, des forfaits annuels de droits d'auteur.

Formule de Base : 75€TTC/an comprenant 1 manifestation (Fête communale, Fête Nationale, bal, spectacle) et 1 manifestation avec fond sonore (remise de prix, cérémonie)

Formule Multi-Séances : 125€TTC/an comprenant 1 manifestation (Fête communale, Fête Nationale, bal, spectacle), 1 manifestation avec fond sonore (remise de prix, cérémonie) et 1 manifestation à caractère social organisée par la commune ou le CCAS, arbre de Noël, etc.

Ces tarifs s'entendent sans la rémunération équitable due à la Spré (45€ HT).

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de souscrire à la Formule Multi-Séances.

Délibération prise.

Feux d'Artifice : A partir du 4 Juillet 2013, il sera obligatoire de posséder le diplôme C4T2 afin de pouvoir tirer des feux d'artifice. Ce diplôme permettra de tirer des feux d'artifice jusqu'en Juillet 2017.

La société Euro-Bengale organise des sessions de formation afin d'obtenir ce diplôme. Celle-ci est complètement gratuite (sauf repas et hébergement) à partir du moment où la commune prend l'engagement d'acheter durant 5 ans (jusqu'en 2017) le feu d'artifice chez Euro-Bengale.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'inscrire un membre du conseil municipal pour suivre cette formation et s'engage à acheter durant 5 ans (jusqu'en 2017) le feu d'artifice chez Euro-Bengale .

Délibération prise.

Assainissement : Monsieur le Maire expose que des mini pompes pourraient éventuellement être installées chez des particuliers. La commune et le SAVC se sont engagés à payer 50% de l'acquisition de ces pompes pour une équité de tous les habitants.

Il semblerait, à ce jour, que 3 mini pompes devront être installées (cout 1950€ TTC l'unité). Le SAVC paiera la totalité de la facture et la commune remboursera au SAVC 50% de la facture HT.

Délibération prise.

Rapport Annuel du Service de l'Eau : Le Maire présente le rapport annuel du service de l'eau qui a été transmis par le Président du Syndicat du Bois l'Abbé.

QUESTIONS DIVERSES

Transformateur Electrique : Le transformateur de la Rue du Château étant tagger, Monsieur le Maire va se rapprocher d'ERDF et de l'USEDA pour que celui-ci soit repeint.

Panneaux de Signalisation Routière : La commune attend la notification du nouveau marché lancé par le Conseil Général de l'Aisne afin de pouvoir passer une commande de nouveaux panneaux.

Compte-rendu du Conseil municipal

Séance du 13 Avril 2012 à 20 H 30

Présents: Tous sauf Bernard Delhaye a donné pouvoir à Michel Bono, Jean-Paul Parent a donné pouvoir à Daniel Lobbé et Virginie Bréhant a donné pouvoir à Lionel Dournel

Secrétaire : JF Prêtre

Lecture du compte rendu et signatures

ORDRE DU JOUR

COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Investissement : Dépenses : 81 963,00 €

Recettes : 26 655,30 €

Déficit 2011 de -55 307,70 €

Fonctionnement : Dépenses : 232 031,08 €

Recettes : 237 232,89 €

Excédent 2011 de 5 201,81 €

Soit un déficit de clôture 2011 : -15 553,96€

Le Compte Administratif 2011 est voté par douze voix pour.

Délibération prise

COMPTE DE GESTION 2011

Le compte de gestion du Trésorier est approuvé et voté à l'unanimité.

Délibération prise

AFFECTATION DES RESULTATS 2011

Le solde 2011 est affecté comme suit :

Excédent de Fonctionnement Capitalisé – Recettes : 36 116,03€

Au compte 1068 – section d'investissement : 36 116,03€

Déficit d'Investissement – Dépenses : 51 669,99€

Au compte D001 – section d'investissement : 51 669,99€

Délibération prise

VOTE DES TAXES 2012

Le Conseil décide de ne pas modifier le taux des taxes communales.

A savoir : Taxe d'habitation : 11%

Taxe Foncier bâti : 11%

Taxe Foncier non bâti : 26%

Délibération prise

Compte-rendu du Conseil municipal

Séance du 13 Avril 2012 (suite)

VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2012 : le Conseil vote les différentes subventions allouées au CCAS et aux associations comme suit :

CCAS de Cugny	152 €
Club des Caviennes	152 €
UNC - AFN	152 €
Coopérative Scolaire	305 €
Famille Rurale (la Ruche)	150 €
Famille Rurale (Judo)	50 €
Ass Lire à Cugny	152 €
Foyer du Collège J Prévert de Flavy le Martel	100 €
Ass contre la Myopathie	50 €
Ass la Rencontre	152 €
Ass des Donneurs de Sang	50 €
Ass Randonnée en Pays de Beine	152 €
Ass la Colombe de Cugny	80 €
Ass Mémoire du Canton	50€
VALOR (banque alimentaire)	50€

Soit un montant total de 1 645€ pour les associations.

Délibération prise

BUDGET PRIMITIF 2012

Investissement :	Recettes	91 657,87 €
	Dépenses	91 657,87 €
Fonctionnement :	Recettes	239 393,00 €
	Dépenses	239 393,00 €

Budget voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Visite des Marais : Comme il est stipulé sur le bail de location des marais de la commune, la visite annuelle, par le conseil municipal, aura lieu le samedi 5 mai 2012. Mr Le Maire en informera le locataire.

Poteau Incendie : Suite au contrôle de tous les poteaux incendie de la commune par le Service Départemental d'Incendie, il s'avère que 3 bornes présentent des dysfonctionnements :

Rue de Moulin : la borne est fissurée et devra être remplacée. Coût estimatif de 2 000€

Rue de la Haut : après vérification par les agents communaux celle-ci donne un débit suffisant.

Rue des Charrons : aucun débit constaté sur cette borne. Demande sera faite auprès de Véolia pour vérification.

Salle de Sports : Une table de ping-pong a été endommagée. Mr le Maire va se rapprocher des utilisateurs de cette salle de sports afin de trouver le responsable de cet acte et des dispositions seront prises.